KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille

Abiodis Guyane S.A.S.

Certificat du dépositaire (article L. 225-146, al. 2 du Code de commerce)

Abiodis Guyane S.A.S.
Piste de saut Maripa - Lieu-dit Forêt Est Piste Maripa - 97313 Saint Georges de l'Oyapock

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille

Abiodis Guyane S.A.S.

Piste de saut Maripa - Lieu-dit Forêt Est Piste Maripa - 97313 Saint Georges de l'Oyapock

Certificat du dépositaire (article L. 225-146, al. 2 du Code de commerce)

A l'attention du Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel la société Financière du Steir a souscrit 1.177.500 actions nouvelles d'un nominal de €. 20 de la société Abiodis Guyane S.A.S. à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par l'Associé unique le 30 octobre 2025 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de la société Financière du Steir de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société ;
- l'arrêté de compte établi le 27 octobre 2025, par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 29 octobre 2025, duquel il ressort que la société Financière du Steir possède sur la société Abiodis Guyane S.A.S. une créance de €. 31.115.828,62 dont €. 23.550.000 utilisés pour libérer par compensation les 1.177.500 actions nouvelles d'un nominal de €. 20 souscrites ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus à hauteur de €. 23.550.000 permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Marseille, le 6 novembre 2025

KPMG S.A.



Fabien Seksik
Associé

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre